

Subvention exceptionnelle au Comité d'organisation des Championnats de France d'Escalade

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ligue de Franche-Comté de la FFME, avec l'aide du Club Alpin Français, organisera les 3 et 4 juin 1995 les Championnats de France d'escalade au Palais des Sports de Besançon.

L'installation d'un matériel spécifique et le contrôle technique, par des organismes agréés, de ce type de structure artificielle nécessitant d'importantes dépenses, la Ville de Besançon est sollicitée pour apporter une aide financière à hauteur de 50 000 F pour assurer le bon déroulement de cette manifestation sportive qui pourrait servir de tremplin à une éventuelle manche du Championnat du Monde d'Escalade.

En cas d'accord du Conseil Municipal, cette dépense serait imputée au chapitre 945.180/691.90012.20300 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédit d'égal montant du chapitre des dépenses imprévues 970.669 - code service 20200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.